



DOMAINE : **ÉLÈVES**

RÉFÉRENCE : [ÉLV 6.16a Violence et prévention de la violence à l'école](#)

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

ACTES DE VIOLENCE

En vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (L.R.C. de 1985, chap. Y-1), du *Code criminel* (L.R.C. de 1985, chap. C-46) et de la *Loi 81* ainsi que du *Protocole des policiers*, les enfants de moins de 12 ans ne peuvent pas être accusés d'une infraction. Néanmoins, la police peut faire enquête sur les actes commis ou subis par les enfants de ce groupe d'âge.

ÉLÈVES AYANT MOINS DE 12 ANS

1. Violence verbale

Incident	Démarche et conséquences possibles
<ul style="list-style-type: none"> - intimidation - harcèlement - intolérance - discrimination - chantage - injure - violence liée au genre - homophobie - harcèlement sexuel - comportement sexuel inapproprié 	<ul style="list-style-type: none"> - entente mutuelle signée par les deux parties - appliquer la directive administrative ÉLV 6.17 Discipline progressive - suspension de 1 à 5 jours - intervention de la police peut être demandée - remplir le formulaire d'incidents violents au besoin
<ul style="list-style-type: none"> - extorsion - menace de blessures corporelles - menace de représailles contre un individu, sa famille ou son milieu - menace d'infliger du mal - menace de mort 	<ul style="list-style-type: none"> - intervention avec la police peut être demandée - suspension de 2 à 20 jours - placement alternatif peut être recommandé après étude du cas - renvoi peut être recommandé - remplir le formulaire d'incidents violents au besoin

2. Violence physique

Incident	Démarche et conséquences possibles
<ul style="list-style-type: none"> - petite altercation physique (morsure, coup de pied, tape, pousser, etc...) avec intention de faire mal; - tiraillement 	<ul style="list-style-type: none"> - appliquer la directive administrative ÉLV 6.17 Discipline progressive - si l'acte a été commis dans un environnement non-structuré, retirer l'enfant de cet environnement pour un certain temps - suspendre après 2 ou 3 répétitions (1 à 5 jours)
<ul style="list-style-type: none"> - bataille - agression physique par une bande organisée (gang) - agression physique - voies de fait ayant causé des blessures corporelles nécessitant des soins médicaux - vol et/ou dommage à la propriété d'un ou de plusieurs élèves ou de l'école - incident de violation de propriété (loi sur l'entrée sans autorisation) - utilisation d'un objet non conçu comme une arme (ex. : fourchette, ciseaux, bâton, etc.) avec l'intention de blesser - violence liée au genre - homophobie - harcèlement sexuel - comportement sexuel inapproprié 	<ul style="list-style-type: none"> - suspension de 2 à 20 jours - intervention de la police peut être demandée avant la suspension de 20 jours - placement alternatif peut être recommandé après étude du cas - renvoi peut être recommandé - remplir le formulaire d'incidents violents au besoin
<ul style="list-style-type: none"> - possession d'une arme à feu - possession d'une arme (ex. : couteau à lame automatique, couteau de chasse ...) - agression avec une arme 	<ul style="list-style-type: none"> - confiscation de l'arme - intervention de la police est encouragée - suspension de 2 à 20 jours - placement alternatif peut être recommandé après étude du cas - renvoi peut être recommandé - remplir le formulaire d'incidents violents au besoin

3. Agression et harcèlement sexuels

Incident	Démarche et conséquences possibles
<ul style="list-style-type: none">- vocabulaire vulgaire pour interpeller- regard sensuel- sifflement	<ul style="list-style-type: none">- entente mutuelle signée par les deux parties- suspension de 1 à 5 jours
<ul style="list-style-type: none">- invitations ou demandes non sollicitées- toutes remarques malveillantes et déplacées- insinuation désobligeante ou raillerie- exhibitionnisme- voyeurisme- matériel vulgaire pour interpeller	<ul style="list-style-type: none">- entente mutuelle signée par les deux parties- suspension de 2 à 20 jours
<ul style="list-style-type: none">- tout contact physique sexuel sans consentement- violence liée au genre- homophobie- harcèlement sexuel- comportement sexuel inapproprié	<ul style="list-style-type: none">- suspension de 2 à 20 jours- signalement est encouragé à la Société de l'aide à l'enfance ainsi qu'à la police- placement alternatif peut être recommandé après étude du cas- renvoi peut être recommandé- remplir le formulaire d'incidents violents au besoin

ÉLÈVES DE 12 À 17 ANS

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents s'applique dans le cas des élèves de 12 à 17 ans.

1. Violence verbale

Incident	Démarche et conséquences possibles
<ul style="list-style-type: none"> - intimidation - harcèlement - intolérance - discrimination - chantage - injure - violence liée au genre - homophobie - harcèlement sexuel - comportement sexuel inapproprié 	<ul style="list-style-type: none"> - retenues - appliquer la directive administrative ÉLV 6.17 Discipline progressive - suspension de 1 à 20 jours - intervention de la police peut être demandée - entente mutuelle signée entre les deux personnes impliquées - remplir le formulaire d'incidents violents au besoin
<ul style="list-style-type: none"> - extorsion - menace de blessures corporelles - menace de représailles contre un individu, sa famille ou son milieu - menace de mort ou d'infliger du mal 	<ul style="list-style-type: none"> - police doit être demandée - suspension de 2 à 20 jours - placement alternatif peut être recommandé après étude du cas - renvoi peut être recommandé - remplir le formulaire d'incidents violents

2. Violence physique

Incident	Démarche et conséquences possibles
<ul style="list-style-type: none"> - petite altercation physique (morsure, coup de pied, tape, pousser, etc.) avec intention de faire mal - tiraillement - bataille 	<ul style="list-style-type: none"> - si l'acte a été commis dans un environnement non-structuré, retirer l'enfant de cet environnement pour un certain temps - retenues - entente mutuelle signée entre les 2 personnes impliquées - suspension de 1 à 5 jours - intervention de la police peut être demandée - remplir le formulaire d'incidents violents au besoin
<ul style="list-style-type: none"> - agression physique par une bande organisée (gang) - agression physique - voies de fait ayant causé des blessures corporelles nécessitant des soins médicaux - vol et/ou dommage à la propriété d'un ou de plusieurs élèves ou de l'école - incident de violation de propriété (loi sur l'entrée sans autorisation) - utilisation d'un objet non conçu comme une arme (e.g. fourchette, ciseaux, bâton, etc.) avec l'intention de blesser 	<ul style="list-style-type: none"> - suspension de 2 à 20 jours - intervention de la police doit être demandée - placement alternatif peut être recommandé après étude du cas - renvoi peut être recommandé - remplir le formulaire d'incidents violents
<ul style="list-style-type: none"> - possession d'une arme à feu - possession d'une arme (e.g. couteau à lame automatique, couteau de chasse ...) - agression avec une arme - violence liée au genre - homophobie - harcèlement sexuel - comportement sexuel inapproprié 	<ul style="list-style-type: none"> - confiscation de l'arme - intervention de la police doit être demandée - suspension de 2 à 20 jours - placement alternatif peut être recommandé après étude du cas - renvoi peut être recommandé - remplir le formulaire d'incidents violents

3. Agression et harcèlement sexuels

Incident	Démarche et conséquences possibles
<ul style="list-style-type: none"> - vocabulaire vulgaire pour interpeller - regard sensuel - sifflement - violence liée au genre - homophobie - harcèlement sexuel - comportement sexuel inapproprié 	<ul style="list-style-type: none"> - entente mutuelle signée par les deux parties - suspension de 2 à 20 jours
<ul style="list-style-type: none"> - invitations ou demandes non sollicitées - toutes remarques malveillantes, déplacées - insinuation désobligeante ou raillerie - exhibitionnisme - voyeurisme - matériel vulgaire pour interpeller 	<ul style="list-style-type: none"> - entente mutuelle signée par les deux parties - intervention de la police peut être demandée - suspension de 2 à 20 jours - remplir le formulaire d'incidents violents au besoin
<ul style="list-style-type: none"> - tout contact physique sexuel sans consentement 	<ul style="list-style-type: none"> - suspension de 2 à 20 jours - signalement à la police doit se faire

	<ul style="list-style-type: none">- signalement doit se faire à la Société de l'aide à l'enfance pour les élèves de moins de 16 ans- renvoi doit être recommandé- remplir le formulaire d'incidents violents
--	--

ÉLÈVES DE 18 ANS ET PLUS

La procédure du *Code criminel* s'applique à cette catégorie d'élèves lorsque ceux-ci sont accusés d'infractions criminelles.

1. Violence verbale

Incident	Démarche et conséquences possibles
<ul style="list-style-type: none"> - intimidation - harcèlement - intolérance - discrimination - chantage - violence liée au genre - homophobie - harcèlement sexuel - comportement sexuel inapproprié 	<ul style="list-style-type: none"> - entente mutuelle signée entre les 2 personnes impliquées - isolement avec surveillance - appliquer la directive administrative ÉLV 6.17 Discipline progressive - suspension de 1 à 20 jours - signalement à la police - remplir le formulaire d'incidents violents
Menaces <ul style="list-style-type: none"> - de blessures - de mort 	<ul style="list-style-type: none"> - signalement à la police - suspension de 2 à 20 jours - renvoi peut être recommandé - remplir le formulaire d'incidents violents

2. Violence physique

Incident	Démarche et conséquences possibles
<ul style="list-style-type: none"> - tiraillement 	<ul style="list-style-type: none"> - entente mutuelle signée entre les 2 personnes impliquées
<ul style="list-style-type: none"> - bataille - utilisation d'un objet non conçu comme une arme (e.g. fourchette, ciseaux, etc.) pour infliger ou menacer 	<ul style="list-style-type: none"> - signalement à la police peut être fait - suspension de 2 à 20 jours - remplir le formulaire d'incidents violents au besoin
<ul style="list-style-type: none"> - assaut 	<ul style="list-style-type: none"> - signalement à la police doit être fait - suspension de 5 à 20 jours - renvoi peut être recommandé - placement alternatif peut être recommandé après étude du cas - remplir le formulaire d'incidents violents
<ul style="list-style-type: none"> - possession d'une arme(e.g. couteau à lame automatique, couteau de chasse ...) - possession d'une arme à feu - violence liée au genre - homophobie - harcèlement sexuel - comportement sexuel inapproprié 	

3. Agression et harcèlement sexuels

Incident	Démarche et conséquences possibles
<ul style="list-style-type: none"> - tout contact physique sexuel sans consentement - exhibitionnisme - voyeurisme - viol 	<ul style="list-style-type: none"> - signalement à la police - suspension de 2 à 20 jours - renvoi - remplir le formulaire d'incidents violents